

-Niy.L.-

TERRITOIRE DE RUHENGARI

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri , le 19/8/1960  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(<sup>1</sup>) N°A/2574/AI.14.-

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Swahili originaires  
du Ruanda en Uganda.-

A Monsieur le Résident Spécial du Ruanda

à

KIGALI.-

Monsieur le Résident Spécial,

Suite à votre transmis n°5196/B.R du 6 août dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les 3 Swahilis dont question ont été mis en résidence surveillée dans leurs propre maisons pendant la durée des élections.

Le but de cette mesure était d'empêcher le renouvellement de l'incident, qui a lieu devant la délégation de l'ONU et provoqué par ces 3 Swahilis.-

Seul Hanada Nyirimanzi n'a pas donné suite à cette décision de mise en résidence surveillée et a été arrêté en dehors de sa maison et condamné par le Tribunal de police à 90 jours SPP.-

L'Administrateur de Territoire, a.i.

DIERCKX de CASTERLE.M.-

Ruhengeri



3697